

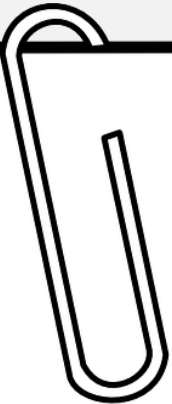
Collaborations – Conventions entre collectivités territoriales et éducation nationale

dans le cadre de la collaboration enseignant - Atsem


pour le bien être de l'enfant et ses apprentissages.



Mission départementale maternelle de l'éducation nationale pour le département de la Savoie
Nathalie Dalla Libera – conseillère pédagogique : ce.dsden73-mat@ac-grenoble.fr



*Trame de réflexion
pour un meilleur
pilotage
et accompagnement*



SOMMAIRE



1 – Préambule

2 – Rappels - Définitions

3 – De l'importance du comité de pilotage

4 – Etat des lieux

5 – Ecriture de la charte des collaborations

6 – Signature Officielle

Point de vigilance



1- PREAMBULE

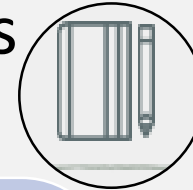
- Initiative



Qui est à l'initiative ?

D'où vient la commande ?

- Documents existants



Existe-t-il des documents de cadrage de part ou d'autre ?

Existe-t-il un document existant définissant les collaborations entre la collectivité et l'école ?



2- RAPPELS – DEFINITIONS

“Écrit solennel qui était destiné à consigner des droits ou à régler des intérêts”. Les chartes sont des actes signés par un ou plusieurs acteurs pour définir un objectif et parfois des moyens communs. Ce document reste assez “ large ” dans ses engagements.

- CHARTE

Ce document est rédigé par l'employeur. Il précise exclusivement les règles applicables au sein de l'entreprise en matière de santé, de sécurité et de discipline. C'est un document interne à l'entreprise.

- REGLEMENT INTERIEUR

“Écrit solennel qui était destiné à consigner des droits ou à régler des intérêts”. Les chartes de collaboration sont des actes signés par plusieurs acteurs pour définir un objectif et parfois des moyens communs. Ce document reste assez “ large ” dans ses engagements.

- CHARTE DE COLLABORATION – CHARTE DES COLLABORATIONS

“ Accord de deux ou plusieurs personnes portant sur un fait ”. En droit, la convention est un accord de volontés conclu entre des personnes et qui est destiné à produire des conséquences juridiques

- CONVENTION

Une *lettre d'engagement* est un document utilisé pour formaliser l'*engagement* de deux parties dans le cadre d'un accord ou d'un contrat.

- LETTRE D'ENGAGEMENT



ATSEM



a. Textes – Références :

- *Le prescrit : prendre le temps de présenter les textes cadres sur lesquels ce travail doit s'inscrire*

- Décret n° 2018 -152 du 1^{er} mars 2018 – ATSEM
- Charte interministérielle – engagement ATSEM novembre 2023
- Référentiel accompagnement éducatif petite enfance (pour information)
 - Vous trouverez le tout dans l'espace maternelle Savoie Educ :
<https://savoie-educ.web.ac-grenoble.fr/maternelle/pe-atsem>

Également le ou les textes de la commune, s' il(s) existe (nt)

- **COLLECTIVITES TERRITORIALES – 2018 : 2 décrets**

- **Le décret n°2018-152 du 1^{er} mars** : Le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié par le décret n°2018-152 du 1^{er} mars 2018

Fonctions de l'ATSEM

- **Le décret n°2018-153 du 1^{er} mars** : **Avancements de grade**

A retenir :

- 1992 : Les ATSEM participent - 2018 : les ATSEM **appartiennent** à la communauté pédagogique
- Précisions 3 fonctions de l'ATSEM
- Création d'un concours interne d'accès au cadre d'emploi des animateurs territoriaux

LES FONCTIONS DE L'ATSEM

Ces trois aspects de la fonction sont fortement imbriqués et complémentaires les uns avec les autres

FONCTION ÉDUCATIVE

- > soin et aide des enfants durant le temps scolaire
- > aide et accompagnement durant la pause méridienne
- > accompagnement des temps de transition
- > possibilité d'animer des ALE

FONCTION D'AIDE PÉDAGOGIQUE

- Sous la responsabilité de l'enseignant
- > aide matérielle pour la préparation des activités pédagogiques
- > aide à l'encadrement d'activités
- > participation au service d'accueil, de surveillance de sieste

- > responsabilité de la propreté de la classe (ménage + entretien), du matériel pédagogique, des ateliers, des dortoirs

FONCTION D'ENTRETIEN DU MATÉRIEL

LES FONCTIONS DE L'ATSEM

Ces trois aspects de la fonction sont fortement imbriqués et complémentaires les uns aux autres

ATSEM Sous double autorité :

- ▶ L'autorité du maire, sous la hiérarchie de leur service de tutelle.
- ▶ L'autorité fonctionnelle du directeur sur le temps scolaire

Le supérieur hiérarchique de l'ATSEM reste son référent communal

- Evaluation de l'ATSEM

Une évaluation de l'ATSEM est mise en place et gérée par la mairie.

Le directeur peut être convié à cette évaluation

- Importance d'être en présence de l'ATSEM: rencontre tripartite
- Levier pour des évolutions, aménagement, formation....

▶ CHARTE INTERMINISTERIELLE 11/2023

Charte d'engagement

pour une meilleure reconnaissance des compétences professionnelles des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)

- ▶ Co signée par : Gabriel ATTAL – Stanislas GUERINI - Dominique Faure – David LISNARD – François DELUGA – Michel HIRIART
 - ▶ Objectifs
- ▶ Favoriser la reconnaissance
- ▶ Faciliter la relation avec les personnels enseignants
- ▶ Améliorer la qualité de vie au travail

- ▶ Thèmes développés
- ▶ Réaffirmer les principes encadrant le métier d'ATSEM
- ▶ Renforcer la reconnaissance professionnelle des ATSEM
- ▶ Faciliter l'évolution professionnelle des ATSEM
- ▶ Améliorer la qualité de vie au travail

▶ REFERENTIEL / CAP ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE

• ACTIVITES COMMUNES AUX DIFFERENTS CONTEXTES D'EXERCICE PROFESSIONNEL

- Accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- Inscrire son action dans le réseau des relations enfants – parents – professionnels

• ACTIVITES SPECIFIQUES AUX DIFFERENTS CONTEXTES D'EXERCICE PROFESSIONNEL : en école maternelle

- Assistance pédagogique au personnel enseignant
- Activités de remise en état des matériels et des locaux

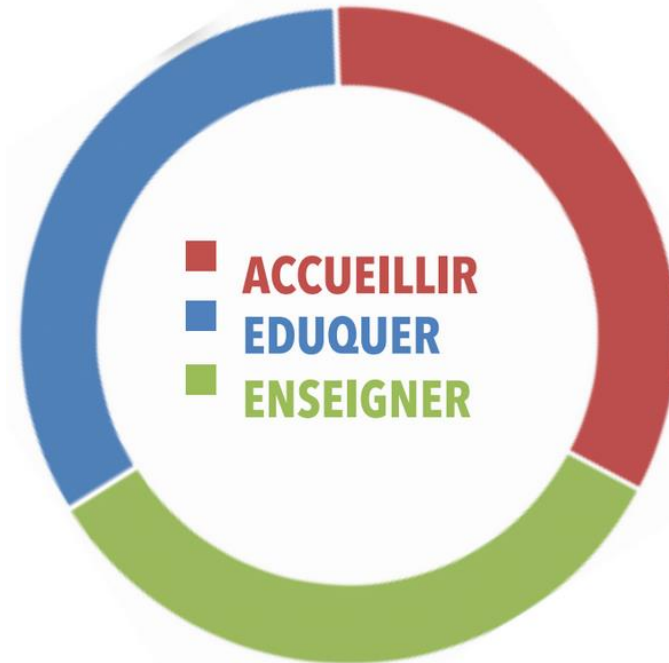
Le métier d'enseignant : référentiel

- Agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable
- Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer
- Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
- Concevoir et mettre en œuvre son enseignement
- Organiser le travail de la classe
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Evaluer les élèves
- Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école

UNE TRIPLE MISSION pour les enseignants

Accueillir les enfants et leurs familles, **éduquer** dans un cadre de bienveillant, **enseigner** pour développer tous les potentiels de l'enfant

- L'aider à identifier ses émotions
- L'accompagner dans la gestion de ses émotions négatives.
- Développer ses systèmes de communication régulés dans le groupe.
- Développer sa prise d'initiatives et ses comportements responsables



- Etablir un dialogue avec toutes les familles et expliciter le fonctionnement de l'école
- Répondre aux besoins physiologiques, psychologiques, affectifs, moteurs, sociaux et cognitifs du jeune enfant.
- Adapter l'organisation de l'espace, du temps, du matériel...aux besoins du jeune enfant dont celui en situation de handicap.

- Développer la prise d'initiatives (essai/erreur) dans les apprentissages et l'autonomie intellectuelle.
- Se situer dans une relation d'apprentissage.
- Développer les capacités langagières dont le lexique.
- Développer les compétences dans les 5 domaines d'apprentissage.



Les programme de l'école maternelle quelques principes

▶ METIER D'ENSEIGNANT

• 1 – Une école qui s'adapte aux jeunes enfants

L'enfant qui entre pour la première fois à l'école maternelle possède déjà des savoir-faire, des connaissances et des représentations du monde ; dans sa famille et dans les divers lieux d'accueil qu'il a fréquentés, il a développé des habitudes, réalisé des expériences et des apprentissages que l'école prend en compte.

• 1.2 – Une école qui accompagne les transitions vécues par les enfants

L'école maternelle construit des passerelles au quotidien entre la famille et l'école, le temps scolaire et le temps périscolaire. Elle joue aussi un rôle pivot à travers les relations qu'elle établit avec les institutions de la petite enfance et avec l'école élémentaire.

▶ **DIRECTEUR** : un temps dédié à la présentation et aux rappels des missions de directeur d'école publique –
Décret no 2023-777 du 14 août 2023

3- DE L'IMPORTANCE DU COMITE DE PILOTAGE

La création d'un groupe de travail regroupant les différents partenaires et décideurs de ce projet est indispensable .

- Présentation du groupe de travail, ses missions, son organisation
- Rappel des objectifs généraux
- Modalités de mise en œuvre
- Calendrier d'actions

A partir d'un travail de charte de collaboration, mené pendant deux années dans une commune de Savoie

Importance d'une personne pilote
Conseillère pédagogique départementale maternelle, comme coordinatrice, et pilote de tout ce travail



➤ Objectifs généraux

- Vers la co-écriture de charte... des collaborations
- Volonté conjointe Mairie - Education Nationale
- Charte = cadre de référence commun, l'intérêt de l'enfant et le bien-être professionnel demeurant le cœur des préoccupations



La nécessaire cohérence éducative en questionnement

Pour l'enfant, sa famille

A partir d'un travail de charte de collaboration, mené pendant deux années dans une commune de Savoie

- Quelle organisation partagée des transitions EN / Ville ?
- Quelle gestion partagée des continuités éducatives et ruptures ?
- Quels outils communs ?
- Modalités d'évaluation des agents
- formation PE / ATSEM
- Questionner les pratiques - les formes de travail
- Donner un cadre commun rappeler les règles et limites
- Echange gagnant - gagnant : pour faire avancer en fonction des responsabilités de chacun.
- Temps de concertation PE / ATSEM
- ----
- Démarche partenariale pour accompagner et faciliter le travail quotidien de professionnels
- En appui sur l'évolution importante du métier d'ATSEM
- En appui sur la dynamique de renouvellement des enjeux de l'école maternelle
- Répondre au besoin de clarification des missions et rôles de chacun
- Présenter des logiques de complémentarité, cohérence, continuité, sens





b. Prendre le temps de présenter, d'informer:

- Les choses doivent être posées, présentées, expliquées dès le départ afin de conforter, de répondre aux interrogations et d'engager tout le monde.
- Parents
- Directeurs – enseignants
- Atsem et professionnels des écoles



VERS L'ECRITURE DE LA CHARTE ENSEIGNANT - ATSEM

PRINCIPE

La ville d'Albertville et l'Éducation nationale s'engagent dans une démarche partenariale, afin de clarifier les principes de la collaboration enseignant ATSEM. L'intérêt de l'enfant et le bien-être professionnel constituent le cœur des préoccupations de cet outil de référence.

COLLABORATION

Inspection de l'éducation Nationale de la circonscription d'Albertville
Monsieur Jean Navarro
Services de la vie scolaire d'Albertville
Monsieur Valérie Rougeron

Déroulement

Année scolaire 2019 – 2020

- > Vers l'écriture de la charte
 - Groupe de pilotage pour la réalisation de cette charte
 - Temps de travail ATSEM
 - Temps de travail enseignants
 - Groupe de travail conjoint en vue de l'écriture
- Pour une signature et mise en place à la suite.
- > Formation PE / ATSEM
 - Mise en place d'une formation pérenne des équipes enseignants ATSEM des écoles d'Albertville

La nécessaire cohérence
éducative en questionnement



Mairie	IEN
Comité de Pilotage 06/09/2019	
Réunion ATSEM 18/09/19	Réunion directeurs 16/09/19
Travail en équipe	Travail en équipe école
Réunion ATSEM retour Octobre	Réunion directeurs retour 07/10/19
Comité de Pilotage + 2 directeurs d'école + 2 ATSEM délégués 16 /10/19 9h – IEN Albertville	
Réunion plénière écriture charte En présence des enseignants et ATSEM volontaires 27/11/19 9h-12h Maison communale	
Retour en mairie pour validation officielle en Conseil municipal	Retour Dsden pour validation par Monsieur le Directeur académique
Signature officielle de la charte par Monsieur le Maire et Monsieur le directeur académique 11 février 2020 – 18 h Ou 12 février 2020 – 17 h Dans les salons de l'hôtel de ville	
Comité de suivi pour la mise en place et le suivi de la charte des collaborations A partir de mars 2019	

Calendrier initial



En amont : formation conjointe
Conférence de Thierry VASSE
 (dans le cadre du salon de la maternelle des pays de Savoie)
ATSEM – ENSEIGNANT : TRAVAILLER ENSEMBLE



En parallèle :

Formation PE ATSEM - Année 1

Cohorte 1 – Cohorte 2
 Deux journées de formation pour chaque cohorte
 2ème et 3ème trimestre
 Dates à confirmer



4 – Etat des lieux

Charte de
collaboration entre
collectivité territoriale
et l'école, les écoles de
la commune.

- Une grille de lecture est réalisée par le groupe de travail, proposée aux différents partenaires.
- Elle est travaillée avec les ATSEM avec un référent coordinateur
- Elle est travaillée avec les enseignants dans chaque école, coordonnée par le directeur

Sous forme de tableau

Sous forme de liste

à la convenance des équipes.



Présentation :

L'évolution des métiers, du cadre social de notre territoire, nous ont amené à nous questionner, redéfinir un cadre de collaboration entre enseignants et ATSEM. L'occasion est ici donnée, d'une analyse du terrain, de valorisation des aspects positifs et d'évolution des pratiques de collaboration, dans le cadre des enjeux de l'école maternelle.

Les principes directeurs de cette charte s'appuient sur le projet éducatif global de la ville d'Albertville, les textes de lois régissant les missions des ATSEM, et aussi les orientations et programmes de l'école maternelle.

Pourquoi une charte des collaborations ? :

Parmi les spécificités de l'école française, celle de faire travailler ensemble des professionnels appartenant à des corps de métier différents reste une réelle particularité. La ville d'Albertville et l'Inspection académique ont souhaité s'engager dans une démarche partenariale concertée pour accompagner et faciliter le travail quotidien de ces professionnels.

Trame de travail

L'occasion est ici donnée, à chaque ATSEM et chaque enseignant impliqué, de faire un état de son quotidien de travail, pointer les points forts et les difficultés rencontrées, dans le but de construire ensemble un cadre de travail le plus serein possible.

Les clés d'une bonne collaboration		
Principes fondateurs de la charte	-Connaissance des cadres de travail, des programmes de l'école, de la législation des agents territoriaux	
L'ATSEM : un agent municipal sous une double autorité sur temps scolaire	-Autorité du maire, et par délégation sous la hiérarchie du service de tutelle - Autorité fonctionnelle du directeur d'école	
L'ATSEM : un agent municipal concerné par une double mission temps scolaire et temps péri scolaires	-répartition des missions : cantine, accueil péri-péri scolaire, ménage, centre de loisirs	
	-répartition du travail de l'organisation, <u>réunions</u> , pauses, formations	
	-organisation des transitions -règles des espaces, locaux entre le temps scolaire et hors temps scolaire	
Enseignants ATSEM, quels rôles pour chacun ?	-accueil des élèves, relations avec les familles - règles de la classe de l'école - apprentissages	
Communication et concertation entre ATSEM et enseignants	-concertations anticipation préparation - participation aux réunions	

Une collaboration au service de la réussite ?		
Les temps scolaire :	<u>F</u> <u>a</u> <u>c</u> <u>c</u> <u>e</u> <u>i</u> <u>l</u> des enfants et leurs familles	
	<u>F</u> <u>o</u> <u>r</u> <u>g</u> <u>a</u> <u>n</u> <u>i</u> <u>s</u> <u>a</u> <u>t</u> <u>i</u> <u>o</u> <u>n</u> des apprentissages dans la classe	
	Les récréations	

Les temps périscolaires	<u>L</u> <u>e</u> <u>s</u> temps de transition	
	Les missions mairie	
	L'accompagnement au repas	
	L'accompagnement à la sieste	

Hygiène de l'enfant et l'entretien des locaux	L'hygiène de l'enfants et les soins apportés à l'enfant Soins infirmiers	
	Le rangement et l'entretien des locaux	
Questions / Réponses	?	
	?	
	?	
Observations		

Constat Enseignant (E)

Constat ATSEM :

Etat des lieux : synthèse

- Réunion de retour des travaux, du comité de pilotage, des directeurs d'école et représentants ATSEM.

Présentation des travaux, échanges et questions (en anonymant les réponses)

- Le principe de charte de collaboration
- Le principe de double autorité de l'ATSEM
- ATSEM : temps scolaire et péri scolaire
 - Le temps scolaire
 - Le temps péri scolaire
- Enseignant ATSEM / quels rôles – quelles missions ?
- Communication concertation entre ATSEM et enseignants
- Hygiène et entretien des locaux
- Le rôle éducation de l'ATSEM dans la classe, dans l'école
- Bonne compréhension et collaboration : aide pédagogique
- Questions





c. Comité de pilotage élargi :

A la suite du travail “ Etats des lieux ” et de sa synthèse, le comité de pilotage s’est agrandi :

- 2 représentants directeurs d’école**
- 2 représentants ATSEM**

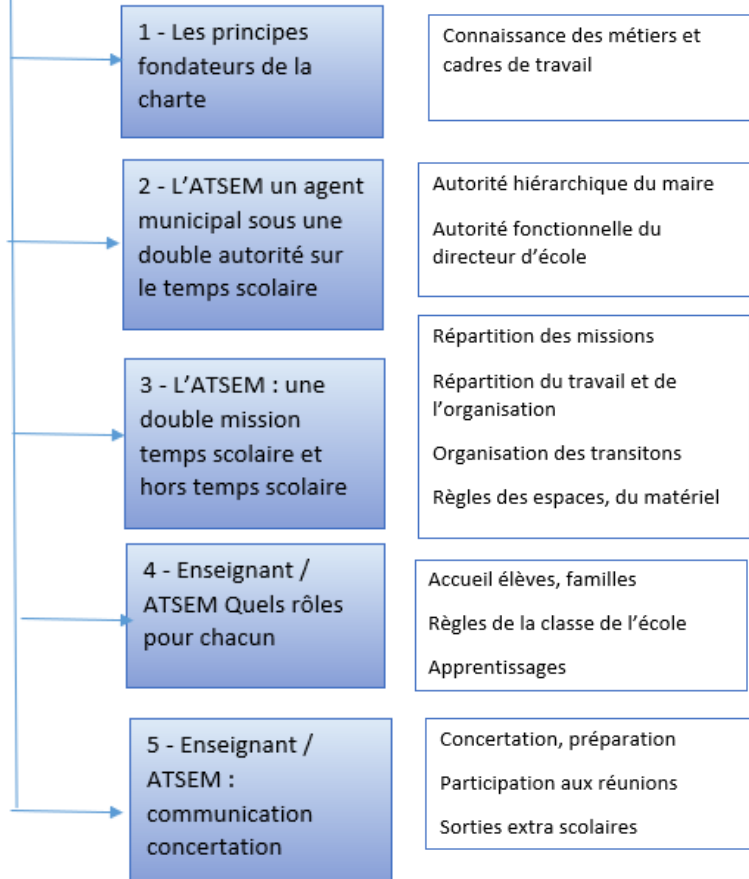


5 – Ecriture de la charte des collaborations

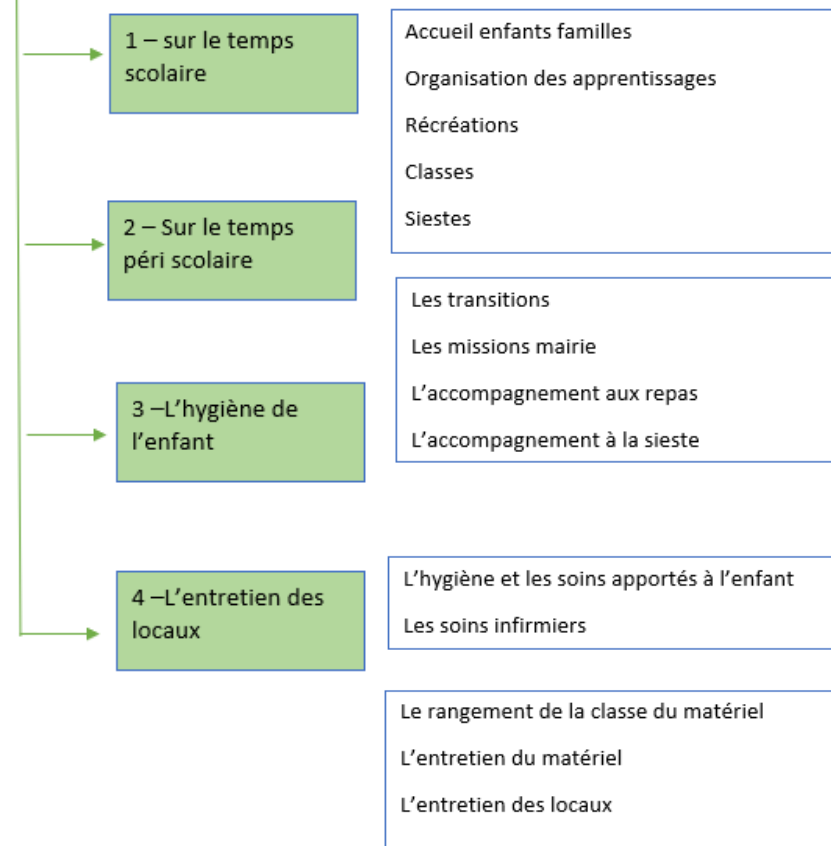
Vers une charte des collaborations Enseignants / ATSEM - octobre 2019

Matinée de travail en présence des enseignants et ATSEM volontaires : groupes inter métiers à partir d'une trame commune

Les clés d'une bonne collaboration



Une collaboration au service de la réussite





d. Charte : finalisation

- **Finalisation du document par le comité de pilotage élargi**
- **Présentation aux instances décisionnaires pour validation :**
 - **Maire et conseil municipal**
 - **Directeur académique**



6- SIGNATURE OFFICIELLE

A partir d'un travail de charte de collaboration, mené pendant deux années dans une commune de Savoie

Après deux années de travail :

Signature officielle de la charte des collaborations entre Monsieur le Maire et Monsieur le directeur de l'éducation nationale

Dans les salons de l'hôtel de ville

En présence des équipes enseignants et ATSEM volontaires, de représentants de parents d'élèves...



Point de vigilance !



La signature d'une charte des collaborations n'est pas une fin en soi, mais le début d'une nouvelle forme de travail et de collaboration.

Pour la faire vivre et la faire évoluer, il est convenu :

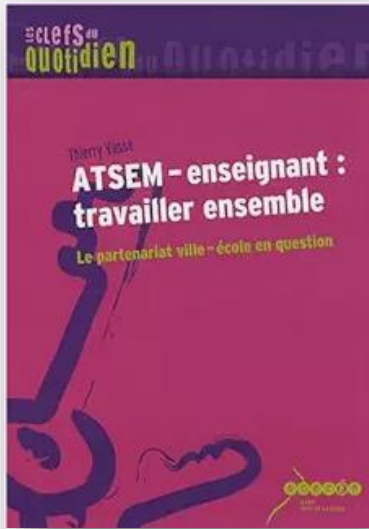
- la constitution d'un groupe de travail, qui se réunit deux fois par année scolaire (plus si l'actualité le demande)
- le choix, pour chaque année scolaire, d'une problématique à travailler ensemble
- la mise en place d'une formation conjointe PE/ ATSEM pérenne, qui permet à chaque enseignant, chaque agent de partir en formation tous les deux ans, autour des thématiques de la maternelle.

Pour le bien être et la bonne collaboration des équipes engagées
Pour le bien être de l'enfant et de ses apprentissages





. Ressources:



- **ATSEM – enseignant : travailler ensemble.**
Le partenariat ville – école en question.
Thierry Vasse – Editions SCEREN collection “ les clés du quotidien”.
- **Espace maternelle de Savoie : Savoie Educ**

